

24/04/2024

Conseil Communautaire LES POINTS ESSENTIELS

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 24 avril à 19h. 24 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

L'Agglomération engagée pour le développement économique

Le Pays de Gex a été retenu par l'État dans le cadre du dispositif national "territoire d'industrie" aux côtés de la Communauté de Communes du Genevois et de Terre Valserhône pour la période 2023-2027.

Ce dispositif national vise à soutenir, développer et promouvoir l'économie à dominante industrielle actuelle et future des territoires. Pour ce faire, un programme d'actions a été envisagé avec pour objectif de stimuler la croissance économique et conforter un écosystème industriel dynamique sur le Pays de Gex, le Pays Bellegardien et le Genevois, tout en préservant l'environnement et en encourageant des pratiques durables et vertueuses.

Ce programme se décline en 4 axes :

- Lever les freins au recrutement ;
- Accélérer la transition énergétique et écologique ;
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ;
- Développer et coordonner une stratégie foncière maîtrisée et offensive ;

Ce programme d'actions sera porté et animé par un agent recruté grâce au soutien de l'État à hauteur de 40 000 € annuels, au sein des effectifs de Pays de Gex agglomération.

Cet engagement s'inscrit dans la politique de développement de l'Agglomération gessienne qui ouvrira prochainement les portes de son nouveau pôle de l'entrepreneuriat, lieu unique d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et actifs du Pays de Gex.

Convention de partenariat avec la Remise 01

Les élus agissent pour soutenir une structure supplémentaire qui concourt activement à l'attractivité touristique et culturelle du territoire du Pays de Gex. Ils ont ainsi voté pour le soutien financier, à hauteur de 2000 euros par an sur trois ans, du musée des sapeurs-pompiers de Gex, géré par l'association la Remise 01, qui est un lieu unique en France et dont le projet est la sauvegarde du patrimoine des soldats du feu à travers les âges. Il est également le seul musée départemental du territoire.

Amélioration de la gestion des pistes communautaires de Vélo Tout Terrain (VTT) de descente en lien avec le Syndicat Mixte des Monts Jura.

Celle-ci se fera dans le cadre d'un marché en quasi-régie entre le Syndicat mixte des Monts Jura et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

La Communauté d'agglomération œuvre pour l'attractivité touristique du territoire et la multiplication des activités proposées dans sa destination des Monts Jura. Dans le cadre du plan de diversification 4 saisons actuellement développé pour garder cette dynamique touristique face au réchauffement climatique qui menace les sports d'hiver, les élus misent sur la pratique du vélo de descente en votant la constitution d'un bike-parc sur des itinéraires existants et une évolution des pistes existantes dans la catégorie de descente (DH) conformément à la norme AFNOR NF 552-110.

Cela permettra à l'Agglomération d'offrir une variété de pistes de VTT sur son territoire avec 9 pistes à Crozet, 2 pistes à Lélex et 2 pistes sur le secteur du Col de la Faucille, sur le territoire communal de Mijoux.

La gestion de ces infrastructures sont confiées aux Syndicat Mixte des Monts Jura (SMMJ) pour une durée de cinq ans. La Communauté d'agglomération prendra néanmoins en charge les frais d'exploitation et les bénéfices seront répartis entre Pays de Gex agglo (70%) et le SMMJ (30%).

Les Monts Jura deviendront donc une destination incontournable pour la pratique du VTT de descente.

Convention d'exploitation provisoire du Golf de la Valserine

Toujours dans cette optique de valoriser le territoire à des fins touristiques, les élus ont approuvé les termes de la convention d'exploitation provisoire du Golf de la Valserine qui permet une valorisation touristique des Monts Jura et de la vallée de la Valserine. Après dissolution du SIVOM de la Valserine en 2015, qui avait créé et qui gérait le golf, et la mise en liquidation judiciaire de la société Gaia Concept Valserine en 2023, c'est donc la SAS Golf de la Valserine qui est désignée pour l'exploitation du golf dans les termes de la convention d'exploitation provisoire.

Afin de rendre possible le maintien de cette activité sur la commune de Mijoux, Pays de Gex agglo s'engage financièrement, la convention intègre une compensation de sujétions de service public, qui sera versée par la Communauté d'agglomération, dans la limite de 66 000 € en 2024, 48 000 € en 2025 et 30 000 € en 2026.

La période d'exploitation s'étend sur, au minimum, six mois par an, du 1er mai au 31 octobre. Durant cette période, le golf de la Valserine sera ouvert 7 jours sur 7, pour les initiés, les scolaires et les débutants, et le restaurant 6 jours sur 7.

En parallèle de cette exploitation temporaire, la Communauté d'agglomération a pris contact avec des repreneurs potentiels dans l'optique d'une gestion pérenne du golf.

Conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain pour l'organisation d'ateliers à destination des entreprises du territoire

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex porte une stratégie de développement économique ambitieuse sur son territoire qui repose sur un tissu important et diversifié d'entreprises industrielles, artisanales et tertiaires réparties sur l'ensemble du territoire. Dans cet objectif, l'Agglomération s'emploie à créer du lien entre les entreprises, à consolider et à densifier la dynamique du territoire en favorisant notamment l'émergence d'activités de la sphère productive (activités exportatrices de biens et services et visant à capter des revenus extérieurs au territoire), tout en continuant à accompagner le renouvellement du tissu économique résidentiel et de proximité.

Afin de faire progresser la dynamique économique du territoire, les élus, après un premier partenariat signé pour la période 2020-2023, ont voté pour un nouveau partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) qui est un soutien à l'entrepreneuriat, un appui au développement des entreprises, à l'innovation et à la formation à l'échelle du département de l'Ain. Ce nouveau partenariat, d'une durée de trois ans, permettra de proposer des ateliers centrés sur le numérique, mais également le management, le développement personnel, le développement commercial, la responsabilité sociale des entreprises, la prise en compte de l'environnement dans la vie des entreprises pour le maintien de l'activité et des commerces, notamment. Ils seront animés par un technicien de la CCI et auront lieu au sein du Pôle de l'Entrepreneuriat.

Zone d'Aménagement concerté Ferney-Genève-Innovation : convention avec l'État pour le programme « Territoires engagés pour le logement »

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex agit pour répondre aux besoins en termes de logement des Gessiens, tout en promouvant des technologies et solutions respectueuses de l'environnement dans la construction de ces nouveaux quartiers. Ainsi, la Zone d'Aménagement concerté Ferney-Genève-Innovation, menée par la SPL Terrinnov et

l'Agglo, a été retenue comme Territoire engagé pour le logement par l'État français.

Dans ce cadre, les élus ont approuvé les termes d'une convention avec l'État qui engage Pays de Gex agglo et la SPL Terrinnov à poursuivre le projet aux côtés de l'État qui soutient l'opération. Il faudra donc obtenir les autorisations de construire pour 1 235 logements et hébergements pour le 1er trimestre 2027 et à reconstruire les locaux des douanes françaises et suisses pour le 1er semestre 2027, concomitamment à la restructuration de la plateforme douanière permettant le passage du tramway.

En contrepartie, l'État apportera une contribution sous la forme d'une subvention dont le montant total est de 10 300 000€ euros par tranches.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : participation de Pays de Gex agglo pour l'année 2024

Dans la continuité des actions menées par l'Agglomération dans l'accès aux logements pour les ménages gessiens les plus démunis, les élus ont approuvé l'attribution d'une participation au Fonds de Solidarité pour la thématique logement (FSL) pour l'année 2024 d'un montant de 31 134,30 €, versée au Comité Départemental d'Aide au Logement (CODAL) qui assure la gestion de ce fond.

À noter qu'en 2023, le FSL a permis l'attribution de 422 aides en direction des ménages du Pays de Gex.

L'Agglomération participe également au financement de l'Observatoire départemental de l'Habitat.

Cet outil collectif au service des collectivités porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) permet de disposer de données thématiques utiles à la meilleure gestion des logements, sujet majeur du Pays de Gex.

Celui-ci produit des données sur les thématiques suivantes, qui peuvent évoluer selon les demandes des adhérents :

- Données générales sur l'habitat
- Données sur le parc privé
- Données sur le parc social et la demande
- Données sur les marchés immobiliers et fonciers
- Focus sur les publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, gens du voyage etc.).